

**Assemblée générale**

Distr. générale
10 octobre 2000
Français
Original: anglais et français

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Points 42 et 110 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Session extraordinaire de l'Assemblée générale
qui sera consacrée en 2001 au suivi du Sommet mondial
pour les enfants

Promotion et protection des droits de l'enfant

Lettre datée du 6 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Canada
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Vous trouverez ci-joint le Programme pour les enfants touchés par la guerre, qui a été négocié et adopté par les 130 gouvernements présents à la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui s'est déroulée à Winnipeg, au Canada, du 10 au 17 septembre 2000.

Ces 10 dernières années seulement, plus de 2 millions d'enfants ont perdu la vie à cause des guerres et 5 millions d'autres ont été handicapés physiquement. Plus de 10 millions d'enfants sont toujours traumatisés par les actes de violence dont ils ont été témoins ou auxquels ils ont participé. Durant un conflit et bien souvent dans la période qui suit, les enfants n'ont plus accès aux services sociaux de base tels les soins de santé et l'éducation. Plusieurs d'entre eux sont réfugiés ou déplacés. D'autres sont recrutés de force dans des armées ou s'y enrôlent volontairement – il y a à l'heure actuelle quelque 300 000 enfants soldats qui participent à des conflits dans le monde. La guerre laisse aussi des millions d'orphelins dans son sillage, obligeant les plus âgés à s'occuper de leurs frères et soeurs plus jeunes. Les mines anti-personnel font un nombre disproportionné de victimes chez les enfants, surtout les garçons; les filles, pour leur part, courent le risque d'être exploitées sexuellement. La Convention relative aux droits de l'enfant, le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et d'autres instruments internationaux définissent les droits des enfants touchés par la guerre et les mesures propres à assurer leur protection.

Afin de faire avancer la réalisation de ces engagements, le Canada a été l'hôte de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre. Mme Graça Machel, auteure de l'importante étude sur les répercussions des conflits armés sur

les enfants, a été la présidente honoraire de cet événement. Votre appui personnel à la Conférence de Winnipeg et le rôle important qu'ont joué votre Représentant spécial pour la protection des enfants en période de conflit armé, M. Olara Otunnu, et la Directrice exécutive de l'UNICEF, Mme Carol Bellamy, ont été essentiels à la réussite de la Conférence. Le Programme adopté à Winnipeg établit le cadre politique qui guidera les efforts de la communauté internationale afin d'assurer la mise en oeuvre efficace des droits des enfants touchés par la guerre ainsi que des mesures de protection en leur faveur.

C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire circuler la présente lettre ainsi que le Programme pour les enfants touchés par la guerre ci-joint en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 42 et 110 de l'ordre du jour, ainsi que du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Paul **Heinbecker**

**Annexe à la lettre datée du 6 octobre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Programme pour les enfants touchés par la guerre
(fait à Winnipeg, Canada, le 17 septembre 2000)